Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Littoral Parc : plan de mobilité pour l'ensemble du pôle à l'étude

L'Etat, l'association Littoral Parc et les entreprises du pôle ont décidé de mettre en place ensemble un plan de mobilité de site et ont mandaté un bureau spécialisé. Le but de ce plan de mobilité est d'améliorer l'organisation et la gestion de tous les types de déplacements induits par les activités du secteur (clients, employés, livraisons, etc.).

Initié par l'Etat et soutenu par l'association Littoral Parc, le projet de plan de mobilité de site a été présenté au début février aux acteurs privés qui l'ont accueilli favorablement et ont spontanément accepté de s'y associer. C'est la première mise en oeuvre sur territoire vaudois d'une telle mesure préconisée, entre autres, par le Plan directeur cantonal. Plusieurs expériences réussies ont déjà eu lieu en Suisse, par exemple la zone commerciale de Glattal dans le canton de Zurich ou la zone industrielle de Plan-les Ouates (ZIPLO) dans le canton de Genève.

L'objectif général du plan de mobilité de site vise à maîtriser les trafics automobile et poids lourds et à renforcer l'usage des transports publics et de la mobilité douce. Cependant, l'élaboration d'un tel dispositif nécessite une approche pragmatique tenant compte des besoins des acteurs privés et des problèmes posés aux collectivités publiques. Ainsi le plan de mobilité de site propose, sur la base d'un diagnostic établi avec tous les acteurs, des mesures de management de la mobilité adaptées au contexte.

Le financement de la conception du plan de mobilité est assuré par l'association Littoral Parc et le Canton, via la politique des pôles de développement économiques dans le cadre légal de la loi sur l'appui au développement économique. La mise en oeuvre des mesures sera de la compétence des entreprises.

La conduite de ce projet sera assurée de manière partenariale avec tous les acteurs concernés : association Littoral Parc, entreprises, sociétés des transports et services cantonaux.

Ce projet s'inscrit dans la démarche de collaboration entre les communes et l'Etat de Vaud visant à optimiser la gestion de l'accessibilité au secteur Littoral Parc.

Lausanne, le 23 mars 2009

Michel Roulet, syndic d'Etoy, président du Comité de gestion de Littoral Parc, 078 814 98 78
François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01